

Renseignements

Préalable

Vous devez au préalable remplir les formulaires généraux afin de connaître les renseignements nécessaires au dépôt d'une demande d'autorisation ministérielle pour votre projet.

Portée du formulaire

Ce formulaire vise l'activité de construction et d'exploitation d'un établissement d'hydrolyse alcaline de cadavres d'humains ou d'animaux réalisée dans le cadre d'un nouveau projet ou d'une modification de projet existant.

Ce formulaire ne vise pas les activités exemptées ou faisant l'objet d'une déclaration de conformité. Il vise uniquement l'activité de construction et d'exploitation d'un établissement d'hydrolyse alcaline de cadavres d'humains ou d'animaux qui est soumise à une autorisation en vertu du paragraphe 10 du premier alinéa de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2; ci-après LQE).

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d'indication contraire.

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la demande d'autorisation, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

Références

Loi et règlements directement liés au présent formulaire

- [Loi sur la qualité de l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q2) - ci-après appelée la LQE
- [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) ci-après appelé le REAFIE

Documents de soutien, guides et outils de référence

- [Guide de référence du REAFIE](#)

Activités complémentaires

Si des activités connexes ou complémentaires à l'activité de construction et d'exploitation d'un établissement d'hydrolyse alcaline de cadavres d'humains ou d'animaux sont visées par un ou plusieurs déclencheurs d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE, veuillez à cocher toutes les activités en question dans le formulaire général Identification des activités et des impacts et à remplir les formulaires associés.

Activités complémentaires à l'activité de construction et d'exploitation d'un établissement d'hydrolyse alcaline de cadavres humains ou animaux	Référence légale
Prélèvement d'eau	art. 22 al.1 (2) LQE
Traitement des eaux usées de procédés; Traitement des eaux sanitaires	art. 22 al. 1 (3) LQE
Construction ou intervention dans des milieux humides et hydriques	art. 22 al.1 (4) LQE
Installation et exploitation d'un appareil ou d'un équipement destiné à prévenir, à diminuer ou à faire cesser le rejet de contaminants dans l'atmosphère	art. 22 al.1 (6) LQE

1. Description de l'activité

1.1 Description générale

1.1.1 Décrivez l'activité visée par la demande en précisant chacune des étapes liées à l'exploitation de l'établissement d'hydrolyse alcaline telles que (art. 17 al. 1 (1) REAFIE) :

- la réception et préparation de la matière à traiter;
- le processus d'hydrolyse;
- le broyage des os;
- la gestion des résidus (régulateurs cardiaques, poussières d'os, métaux, etc.);
- le nettoyage et/ou désinfection des lieux, appareils ou équipements;
- la gestion des eaux de procédé, tout autre étape ou procédé effectué dans le cadre de l'activité.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 2000)

1.1.2 Fournissez une liste descriptive détaillée de la nature des matières à traiter dans les installations d'hydrolyse alcaline (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 2000)

1.1.3 Indiquez la capacité (poids) quotidienne maximale de traitement de l'établissement d'hydrolyse alcaline en kg/jour (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

(Nbre de caractères = 9)

1.2 Caractéristiques techniques et opérationnelles des installations d'hydrolyse alcaline

1.2.1 Combien d'installations permettent de procéder à un cycle d'hydrolyse alcaline visé par la demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

(Nbre de caractères = 9)

1.2.2 Joignez les plans et devis¹ de chaque installation d'hydrolyse alcaline (art. 108(3) REAFIE).

Ces plans et devis¹ doivent inclure tous appareils ou équipements connexes faisant partie de chaque installation.

Document : _____ Section : _____

1.2.3 Décrivez le procédé des installations d'hydrolyse alcaline (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Si un schéma du procédé est disponible, vous pouvez le joindre à votre description.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 1000)

1.2.4 Fournissez une description de chacune des installations projetées en reproduisant le modèle de tableau fourni à la section 6 (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

Document: _____ Section: _____

1.2.5 Les installations d'hydrolyse alcaline sont-elles munies d'un système de refroidissement des eaux de procédé (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE)?

Oui Non

Si vous avez répondu Non, passez à la section 1.2.7.

1.2.6 Fournissez une description technique du système de refroidissement (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 1000)

1.2.7 Les installations d'hydrolyse alcaline sont-elles munies d'un système de neutralisation des eaux de procédé (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE)?

Oui Non

Si vous avez répondu Non, passez à la section 1.2.9.

1.2.8 Fournissez une description technique du système de neutralisation (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 1000)

1.2.9 Les installations d'hydrolyse alcaline sont-elles munies, à la sortie, d'un système qui mesure et enregistre en continu la température et le pH des eaux issues du procédé (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE)?

Oui Non

Si vous avez répondu Non, passez à la section 1.2.11.

1.2.10 Fournissez une description technique du système de mesure en continu (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 1000)

1.2.11 Une opération de broyage est-elle réalisée à la suite du procédé d'hydrolyse (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE)?

Oui Non

Si vous avez répondu Non, passez à la section 1.3.

- 1.2.12 Décrivez les informations techniques des appareils ou des équipements utilisés en précisant leur nombre, le nom du fabricant et le modèle, leur capacité maximale, etc. (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).**

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nombre de caractères = 2000)

1.3 Gestion et entreposage des matières à traiter par les installations d'hydrolyse alcaline

- 1.3.1 Décrivez le mode de gestion et d'entreposage des matières à traiter (ex. : salles d'entreposage, système de réfrigération) ainsi que les aires d'entreposage en précisant les informations techniques des principaux appareils ou équipements utilisés (fabricant, modèle, nombre, capacité, etc.) (art. 17 al. 1 (1) (3) et art. 18(3) REAFIE).**

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nombre de caractères = 2000)

1.4 Utilisation de produits chimiques

1.4.1 En reproduisant le modèle de tableau fourni à la section 6, fournissez une description détaillée des produits chimiques utilisés pour l'exploitation de l'établissement d'hydrolyse alcaline (procédé d'hydrolyse, neutralisation, nettoyage, désinfection et/ou autre) (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Document: _____ Section: _____

1.5 Modalités et calendrier de réalisation de l'activité

1.5.1 Indiquez la date du début et de fin des travaux d'aménagement de votre activité (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

Exemple : échancier pour la construction des bâtiments et/ou l'installation des équipements.

Calendrier

1.5.2 Indiquez la date prévue pour le début de l'exploitation de votre activité (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

Calendrier

1.5.3 Précisez l'horaire d'exploitation du procédé ou de l'activité à sa capacité maximale de traitement en reproduisant le modèle de tableau fourni à la section 6 (art. 17 al. 1 (1) et (2) REAFIE).

Document: _____ Section: _____

2. Localisation de l'activité

2.1 En plus des éléments et des données géospatiales demandés dans le formulaire général *Description du projet* relativement à la localisation, fournissez la localisation et les données géospatiales des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) REAFIE) :

- les bâtiments;
- les zones d'intervention;
- les appareils ou équipements, identifiés de la même façon que dans le présent formulaire;
- les points de rejets;
- les points de mesure et/ou d'échantillonnage et de tout autre installation utilisée à cette fin;
- les aires d'entreposage.

Le ministère exige les données géospatiales et un plan de localisation du site afin de pouvoir visualiser de façon précise l'emplacement des diverses activités d'un projet.

Données géospatiales (SHP, KML, GPX ou GeoJSON)	
Fichier :	Description :

Plan(s) de localisation	
Document :	Section :

En l'absence de données géospatiales, fournir les coordonnées géographiques des éléments cités dans un fichier séparé (Word ou Excel).

Document: _____ Section: _____

3. Impacts sur l'environnement

Conformément à l'article 18 de REAFIE, il est de votre responsabilité d'informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités de votre projet.

3.1 Formulaires d'impact

Les renseignements sur les impacts doivent être déclarés dans des formulaires distincts, sélectionnés à partir du formulaire général **Identification des activités et des impacts**.

Les formulaires d'impact permettent de fournir les informations suivantes :

- la nature, la source, la quantité et la concentration de tous les contaminants susceptibles d'être rejetés dans l'environnement, incluant les risques de rejets accidentels;
- une description des impacts anticipés;
- une description des mesures d'atténuation proposées, incluant celles relatives à la remise en état;
- une description des mesures de suivi, d'entretien, de surveillance et de contrôle proposées, incluant la description des équipements, des appareils, des puits d'observation, des points de mesure ou d'échantillonnage et de toute autre installation nécessaire à cette fin.

Les exemples et les précisions indiqués dans les sous-sections suivantes ne sont pas exhaustifs. Il s'agit d'exemples pour vous aider à remplir les formulaires d'impact.

3.1.1 Rejets d'un effluent (eau)

L'exploitation d'un établissement d'hydrolyse alcaline nécessite la soumission du formulaire d'impact **Rejets d'un effluent (eau)**.

Que les eaux soient rejetées dans l'environnement ou dans un système d'égout, ou encore disposées à l'extérieur du site du projet, les impacts sur l'environnement de ces effluents doivent être décrits dans votre demande d'autorisation.

4. Services de professionnels ou d'autres personnes compétentes

4.1 Les services d'un professionnel² ou d'une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire?

Oui Non

4.2 Joignez une [Déclaration du professionnel ou autre personne compétente](#) pour chaque professionnel² ou personne compétente concernée.

Document: _____ Section: _____

5. Lexique

¹ **plans et devis** : documents d'ingénierie signés et scellés par un ingénieur – définition article 3 du REAFIE.

² **professionnel** : un professionnel au sens de l'article 1 du [Code des professions](#) (chapitre C-26) est assimilé à un professionnel ou toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité exercée par un professionnel appartenant à cet ordre (art. 3 REAFIE).

6. Modèles de tableau

Cette section présente les modèles de tableau à reproduire. Utilisez celui qui correspond à la question.

Modèle 1 – Question 1.2.4 : Description de l'installation d'hydrolyse alcaline

Code d'identification de l'installation d'hydrolyse alcaline (tel qu'identifié sur les plans soumis)	Nom du manufacturier et modèle	Capacité nominale d'alimentation de l'installation (kg/cycle)	Consommation d'eau à capacité nominale (m ³ /cycle)	Concentration de la solution alcaline utilisée (préciser l'unité de référence)	Dosage de la solution alcaline à capacité nominale (litres/cycle)	pH minimal d'opération et pH maximal à la sortie de l'installation	Température minimale d'opération et température maximale à la sortie de l'installation (°C)	Pression minimale d'opération (kPa)	Taux d'agitation minimal (m ³ /min)	Durée moyenne d'un cycle complet d'hydrolyse
<i>Reproduire ce tableau et préciser le nom du document et la section à la question 1.2.4.</i>										

Modèle 2- Question 1.4.1 : Description des produits chimiques utilisés

Identification du produit chimique utilisé	But de l'utilisation	Quantité maximale utilisée (préciser l'unité de référence : par jour, mois ou année)	Capacité maximale d'entreposage (préciser l'unité de référence : litre, mètre cube, kilogramme, tonne)	Mode d'entreposage	Code d'identification sur les plans soumis (aire d'entreposage)	Fiche signalétique du produit jointe à la demande
<i>Reproduire ce tableau et préciser le nom du document et la section à la question 1.4.1.</i>						

Modèle 3- Question 1.5.3 : Horaire d'exploitation de l'établissement

Horaire	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Heure de début							
Heure de fin	<i>Reproduire ce tableau et préciser le nom du document et la section à la question 1.5.3.</i>						
Période							
Nombre de semaines par année							